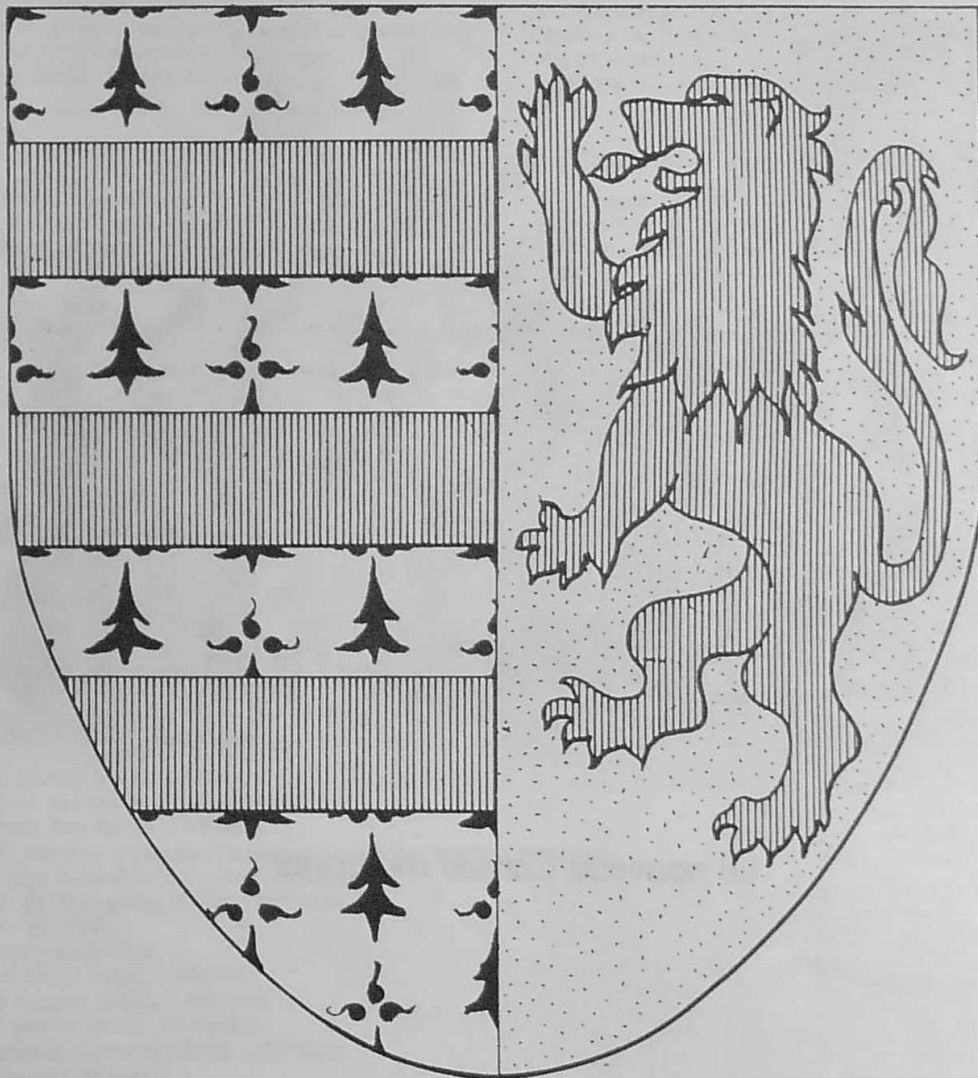


MAEL-CARHAIX

BULLETIN D'INFORMATION

du 15 juillet 1983

n°23



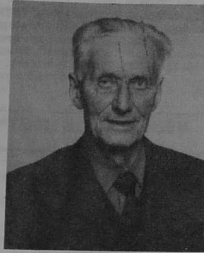
TRIMESTRIEL

Abonnement : 4 f.

88



Le nouveau Conseil municipal



Le bulletin d'informations municipales de **Maël-Carhaix** se devait d'ouvrir ses colonnes pour honorer un serviteur exceptionnel de la commune de **Maël-Carhaix**. François BOGE, né le 14 février 1907 à Le Moustoir, à 76 ans n'a pas voulu briguer un nouveau mandat de conseiller municipal.

Entré au Conseil municipal en mai 1935, François Boge a été régulièrement réélu à chaque renouvellement de l'assemblée municipale en tête du tableau :

- de 1935 à 1947 comme conseiller municipal durant le mandat de maire de M. Joseph HUELLOU

- de 1947 à 1953 comme conseiller municipal durant le mandat de maire de M. Yves DONNO
- de 1953 à 1959 comme conseiller municipal durant le mandat de maire de M. Pierre Louis ANDRE et de M. Paul GALOPIN
- de 1959 à 1965 comme premier adjoint, M. Jean KERIBIN étant maire
- de 1965 à 1971 comme conseiller municipal durant le mandat de maire de M. Ernest EVENNOU
- de 1971 à 1983 comme premier adjoint dans la municipalité présidée par M. Auguste LE COËNTI.

Les mérites de M. François BOGE ont été officiellement reconnus puisque dès le 24 avril 1960, la médaille de bronze départementale et communale lui a été décernée, suivie de la médaille de vermeil décernée le 28 décembre 1976. Enfin après 45 ans de dévouement à la cause communale, M. François BOGE obtenait la médaille d'or.

François BOGE, sollicité pour accomplir un autre mandat qui lui aurait permis de dépasser le demi-siècle de mandat municipal a pris finalement la sage décision de se désengager progressivement. Sa retraite n'est pas totale, en effet, François BOGE restant membre du Bureau d'Aide Sociale; sa nomination vient d'être prononcée par M. le Préfet, commissaire de la République, le 3 juin 1983.

Par sa connaissance parfaite de la commune, par son expérience acquise pendant son long mandat, par son bon sens, par sa patience, par ses qualités d'homme de contact, par la sagesse de ses avis, François BOGE a été pendant les douze ans écoulés, un premier adjoint précieux; il continuera d'être un délégué avisé du Bureau d'Aide Sociale.

Le bureau d'Aide Sociale en deuil

Joseph BRESTIC nous a quittés le 7 mai 1983. Il était membre du Bureau d'Aide Sociale depuis le printemps 1977. Il avait été sollicité pour un nouveau mandat.

Joseph BRESTIC a donné beaucoup de son temps au bureau d'Aide Sociale, donnant ses avis avec calme et bonne humeur. Sa disparition nous a tous attristés.

ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été réuni 7 fois depuis le début de l'année 1983.

Le 21 janvier, l'assemblée communale décidait l'acquisition d'un courtill à Kerlagan dans le but de faciliter l'aménagement de ce village. Puis la décision était prise d'allonger la tribune du terrain des sports aux deux extrémités de manière à couvrir toute la plate-forme cimentée.

Le 22 février, une réunion était consacrée exclusivement

à la préparation du budget primitif 1983. Ce dernier a été voté le 28 février.

Voici les grandes lignes du budget primitif 1983 de la commune de MAEL-CARHAIX : La section de fonctionnement s'élève à 3 132 817 F, soit une augmentation de 9 % par rapport à 1982. L'effort demandé aux MAEL-CARHAISIENS par les impôts communaux étant de 1 530 000 F, soit une augmentation de 9 % par rapport à 1982.

Les subventions accordées sont les suivantes :

1 ^o Association foncière MAEL-CARHAIX :	27 000,00 F
2 ^o Caisse des écoles MAEL-CARHAIX :	37 000,00 F
3 ^o Bureau d'aide sociale MAEL-CARHAIX :	1 500,00 F
4 ^o Club du 3ème âge MAEL-CARHAIX :	1 200,00 F
5 ^o Conseil des parents d'élèves (ramassage scolaire) MAEL-CARHAIX :	1 500,00 F
6 ^o Amicale laïque (canoë kayak) MAEL-CARHAIX :	1 000,00 F
7 ^o Association de ping-pong MAEL-CARHAIX :	500,00 F
8 ^o C.I.C.L.E.E. GLOMEL :	3 600,00 F
9 ^o U.S.M.C. mael-CARHAIX :	7 000,00 F
10 ^o Comité des fêtes MAEL-CARHAIX :	4 500,00 F
11 ^o Société de chasse MAEL-CARHAIX :	900,00 F
12 ^o Société de pêche MAEL-CARHAIX :	400,00 F
13 ^o Comice agricole cantonal MAEL-CARHAIX :	3 100,00 F
14 ^o Société hippique Argoat :	700,00 F
15 ^o Chambre des métiers SAINT-BRIEUC :	480,00 F
16 ^o Comité départemental de lutte contre le cancer :	1 000,00 F
17 ^o Comité départemental du timbre antituberculeux :	300,00 F
18 ^o Association V.HOUY pour le bien des aveugles :	50,00 F
19 ^o Association des parents d'enfants déficients visuels :	100,00 F
20 ^o Association de placement et aide aux handicapés :	500,00 F
21 ^o A.D.A.P.E.I. (papillons blancs) :	120,00 F
22 ^o Fédération des mutilés du travail :	120,00 F
23 ^o Comité régional d'aide aux myopathes de Bretagne :	100,00 F
24 ^o La croix d'or ROSTRENEC :	250,00 F
25 ^o Section cantonale des donneurs de sang :	220,00 F
26 ^o A.R.A.A.C. :	220,00 F

27 ^e . Association des anciens combattants d'Algérie :	220,00 F
28 ^e . Section MODEF ROSTRENN :	500,00 F
29 ^e . Section C.G.T. MAEL-CARHAIX :	500,00 F
30 ^e . Association départementale des élus communistes et républicains :	500,00 F
31 ^e . M.G.P.C.L. SAINT-BRIEUC :	400,00 F
32 ^e . A.S.P.E.M.A.G. :	100,00 F
33 ^e . Comité d'éducation sanitaire et sociale :	200,00 F
34 ^e . Comité cantonal d'entraide aux personnes âgées :	400,00 F
35 ^e . Association familiale de ROSTRENN :	400,00 F
36 ^e . Centre d'information et aide au logement :	100,00 F
37 ^e . Foyer jeunes travailleurs GUINGAMP :	100,00 F
38 ^e . Foyer Paul Bert St-BRIEUC :	200,00 F
39 ^e . Collège Edouard Herriot / Activités socio-culturelles ROSTRENN :	500,00 F
40 ^e . Collège (activités socio-culturelles) CARHAIX :	250,00 F
41 ^e . Collège d'enseignement rural PLESIDY :	100,00 F
42 ^e . Amicale des sapeurs-pompiers MAEL-CARHAIX :	100,00 F
43 ^e . Union départementale des sapeurs pompiers :	150,00 F
44 ^e . Centre de secours de ROSTRENN pour matériel de désincarcération :	150,00 F
45 ^e . Médecins sans frontières :	2 777,00 F
46 ^e . A.F.O. BAT 22 :	100,00 F
47 ^e . Secours populaire CARHAIX :	100,00 F
48 ^e . Prévention routière :	200,00 F
	200,00 F

La section d'investissement d'un montant de 1 624 916 F. prévoit entre autres réalisations :

Emprunts	358 705,00 F	Etude d'économie d'énergie	23 000,00 F
Acquisitions foncières	30 000,00 F	Isolation des classes	70 000,00 F
Closures	14 000,00 F	Lotissement de Kerguzennec	90 000,00 F
Matériel (conteneurs)	30 000,00 F	Etude lotissement DANION	20 000,00 F
Buanderie foyer logement	20 000,00 F	Ordinateur	100 000,00 F
Matériel Pompiers	15 000,00 F	Téléphone	20 000,00 F
Voie de Gwazh Lin (BP 1982)	30 000,00 F	Voie	550 000,00 F
Lotissement de Kerguilhuit (voirie et éclairage)	70 000,00 F	Halle de sports	83 211,00 F
		Bâtiments communaux	100 000,00 F

Suite aux élections des 6 et 13 mars 1983, la mise en place du nouveau Conseil Municipal a été faite le 18 mars 1983. En voici la composition :

LE COENT Auguste	LE BOZEC Louis
CHELIN Alice	LE CORRE Jean-Paul
GUEGUEN Sylvain	LE CORVELLEC Lucien
BOULOUARD Joëlle	LE GUENNEC Annick
CHENU Pierre	LE MOIGNE Germain
CRASSIN Monique	LE ROUX Alain
DUEDAL Cécile	MARTIN André
FLEJOU Yvon	MORVAN Thérèse
GUEGUEN Jean-Paul	SAINT JALMES Michel
HENRY Michel	

Auguste LE COENT a été réélu maire.
Alice CHELIN est devenue 1ère adjointe.
Sylvain GUEGUEN et Germain LE MOIGNE ont été élus respectivement 2ème et 3ème adjoint.
Le 25 mars, ont été constituées les commissions et désignés les conseillers municipaux délégués aux organismes parcommunaux et intercommunaux (voir en annexe).
Le 11 mai 1983, le conseil municipal adopte le programme routier de grosses réparations.

A. LE BOURG

1 ^o . Rue de Paule	48 360,00 F
2 ^o . Abords du terrain des sports	19 305,00 F
3 ^o . Route de Trebrivan	44 370,00 F
4 ^o . Impasse Ste Catherine	14 635,00 F
5 ^o . Village de Kerguzennec	32 630,00 F
TOTAL	159 300,00 F
divers et imprévus	5 700,00 F
TOTAL Bourg	165 000,00 F

B. VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

1 ^o . Kerdoupin	155 320,00 F
2 ^o . Roz an Avalou	5 385,00 F
3 ^o . Accès Le Bras	5 180,00 F
4 ^o . Chemin de Kervougard	92 410,00 F
5 ^o . C.R. de Karoulet	56 030,00 F
6 ^o . Village de Kersall	21 540,00 F
7 ^o . Pont ar Vel	1 999,00 F
8 ^o . Village de Quillou Suzanne	17 515,00 F
9 ^o . C.R. de Minz Crec'h ar Bellec	32 010,00 F
10- Village de Quillou Guéguen	12 280,00 F
TOTAL	399 669,00 F
divers et imprévus	10 331,00 F
TOTAL VC + CR	410 000,00 F
TOTAL A + B	575 000,00 F

Suite aux élections des 6 et 13 mars 1983, la mise en place du conseil municipal a été faite le 18 mars 1983. En voici la composition :

Il convient d'ajouter 60 000,00 F. pour curage de fossé et réfection totale de la route de Pempoulou jusqu'à Kerguilhamon.
Le 11 mai également, a été voté l'acquisition d'un terrain mis en vente par M. et Mme LE NOST Maxime, rue Ste Catherine; ce terrain sera utilisé à la réalisation d'un parking près du cimetière et éventuellement à la création d'une route reliant le CD 23 au CD 11.
De même, il était décidé d'acheter à l'arrière de la place de l'école une partie de la prairie de M. Pierre LEMOINE. Cette parcelle sera empiérrée pour servir d'entrepôt communal.
Le 20 mai 1983, trois points étaient à l'ordre du jour :

AMENAGEMENT DE LA GARE : Le Conseil municipal s'est prononcé sur les idées directrices de l'aménagement de l'ancienne gare. La parcelle 307 servira dans sa partie est à l'aménagement d'une place publique et dans sa partie centrale à des aménagements communaux (éventuellement, halle des sports) la partie ouest ainsi que le n° 309 seront réservés au désenclavement de terrains privés et la desserte du magasin de M. GALOPIN. Les bâtiments en ruine de Coopagri (n° 52 à 55) seront rasés, le silo à engrais déplacé, les deux silos à grains de la Pélemoise seront transférés. (voir plan en annexe)

RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE COMMUNAL : Le Conseil municipal recrute un ouvrier chargé de l'entretien des espaces verts, des terrains de sports, du cimetière et assurant les fonctions de fossoyeur. Ce poste remplacera ceux occupés par Louis LE BOZEC et Jean Marie THOMAS. L'affichage pour dépôts de candidatures a été fait le 2 juin 1983.

O.P.A.H. : Le Conseil municipal s'est déclaré favorable au principe d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat, au niveau cantonal. Si les autres communes répondent favorablement, une telle opération pourrait démarrer en 1984, apportant aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs des aides intéressantes à la restauration d'habitations anciennes.

COMPTE-RENDU/CONSEIL MUNICIPAL du 25.03.1983/Séance n°2

1.COMMISSIONS MUNICIPALES

- FINANCES
M. Guéguen S., président
M. Le Coent, Mme Chelin, M. Le Moigne, Mme Duédal, M. Henry, membres.

ROUTES
M. Le Moigne, président
Le Bozec, Chenu, Le Corvellec, Le Roux, Saint-Jalmes, membres

BATIMENTS, URBANISME ET LOGEMENT
Mme Le Guennec, présidente
Le Corvellec, Le Roux, Morvan, membres

FOIRES, MARCHES, CONCOURS, ET STATISTIQUES AGRICOLES
M. Le Corre, président
Mme Crassin, M. Guéguen J.-P. Le Roux, Saint-Jalmes, membres

JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE
M. Fléjou, président
M. Le Bozec, Mme Duédal, M. Martin, membres

COMMISSION DU PERSONNEL
M. Le Coent, président
Mme Chelin, M. Guéguen S. M. Le Moigne, M. Fléjou, membres.

COMMISSION DU BULLETIN MUNICIPAL

M. Le Coent, président
Mme Chelin, M. Guéguen S., M. Le Moigne, M. Fléjou, membres

COMITE CANTONAL
Mme Chelin Alice, Mme Le Guennec, Mme Morvan

2. BUREAU D'AIDE SOCIALE
M. Le Coent, président
Mme Chelin, vice-présidente,
Mme Boulouard, Mme Crassin, M. Martin

3. CAISSE DES ECOLES
M. Le Coent, président
Mme Boulouard, M. Guéguen J.P.

4. COMITES SYNDICAUX INTERCOMMUNAUX
1^o S.I.V.O.M. : M. Le Coent, Mme Morvan
2^o ADDUCTION D'EAU : M. Le Coent, Mme Chelin, M. Henry (suppléant)
3^o ELECTRIFICATION ROSTRENN/MAEL-CARHAIX : M. Guéguen S., M. Le Corvellec
4^o SYNDICAT DES COMMUNES : M. Le Coent, membre de droit, M. Guéguen Sylvain
5^o SIRCQB DE CARHAIX : Mme Morvan

5. COMITE DES FETES DE MAEL-CARHAIX : M. Fléjou, M. Guéguen J.-P. M. Henry, Mme Boulouard.
A MAEL-CARHAIX, le 6 avril 1983.
Le maire
A. Le Coent.

COMITE CANTONAL D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES

Un premier rôle : le service ménager à domicile.
Le Comité cantonal d'entraide aux personnes âgées dans le canton de MAEL-CARHAIX, est une association regroupant des élus, des représentants de clubs du 3^e âge, des secrétaires de mairie, s'est créé en 1977 sous la forme d'une association loi 1901 déclarée à la Sous-Prefecture le 23 mai 1977 (parution au Journal Officiel : 10 juin 1977).

Le comité s'est contenté jusqu'à juin 1983 de gérer un service d'aides-ménagères à domicile pour personnes âgées. Il a démarré le 1er octobre 1977 avec 24 personnes aidées par mois par 3 aides-ménagères pour 1267 heures accomplies. En mai 1983 : 113 personnes aidées par 33 aides-ménagères avec 2 352 heures effectuées.
C'est dire que le comité a pris aujourd'hui une importance telle qu'il peut être considéré comme une des plus importantes des entreprises du canton. Au rôle humain et social joué par le comité, il faut donc ajouter le rôle économique de premier plan.

Un deuxième rôle vient d'être créé : la mise en place d'un service de soins infirmiers à domicile s'adressant aux personnes âgées et aux handicapés.
Ce service répond à un besoin qui a été ressenti depuis plusieurs années dans le canton de Maël-Carhaix, en raison même du nombre élevé des retraités.
Le service de soins infirmiers à domicile s'efforcera d'éviter les hospitalisations et de permettre le retour plus rapide des convalescents à leur domicile. Du point de vue technique, le service sera dirigé par une infirmière chargée de coordonner essentiellement le travail des infirmiers libéraux et des aides soignantes.

Un budget 1983 prévu pour assurer les soins de 20 malades est soumis à la C.R.I.S.M. Les recettes proviennent des forfaits versés par les caisses, la Caisse-pivot étant la Mutualité Sociale Agricole, pour notre comité.
La gestion continuera d'être assurée par le personnel communal jusqu'en décembre 1983, date à laquelle le service doit s'installer à l'étage du dispensaire et sera géré par un secrétaire chargé de gérer le service ménager et le service de soins à domicile.
Les attributions nouvelles du Comité Cantonal d'entraide ont nécessité une modification des statuts de l'Association. L'Assemblée Générale convoquée le 12 janvier 1983 a modifié l'article 4 qui traite de la composition du Conseil d'Administration comprenant :

- les 8 présidents de Bureau d'Aide Sociale ou leurs représentants.
- les 8 secrétaires de mairie
- les 2 directrices d'établissements de personnes âgées existant dans le canton
- les 6 représentants de clubs du 3ème âge
- 1 médecin
- 1 infirmier habitant dans le canton
- 2 représentants de la Mutualité Sociale Agricole
- 1 représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie
- 1 représentant des professions non-agricoles non-salariées.

Le bureau comprend 12 membres :

• Président	Le Coent Auguste	Maël-Carhaix
• Vices-présidents	Dr Simon René	Maël-Carhaix
	Mme Le Dauf	Paule
	M. Nicolas A.	Locarn
	Mlle Cougard Y.	Plévin
	M. Kersulec F.	Le Moustoir
	M. Le Boulic'h M.	Treffin
	Mme Tallec A.	Trébrivan
	Mme Jullien L.	Tréogan
	Mlle Quémener C.	Maël-Carhaix
	M. Troadec L.	Plévin
	Sœur Marie Raoul	Maël-Carhaix

La commission de recrutement du personnel est composée de :

- Mme Coroller de Trébrivan
- Mlle Cougard de Paule
- M. Le Bris Roger de Maël-Carhaix
- M. Le Coent Auguste de Maël-Carhaix

Cette dernière commission réunie pour examiner les 6 candidatures au poste d'infirmière coordinatrice et les 10 candidatures au poste de secrétaire a retenu comme infirmière, Mme Zori et comme secrétaire, Mme Bouguenne. La première aide-soignante à entrer en fonction dans le courant de Juillet sera Mme Allain Brigitte.

FOYER-LOGEMENT POUR PERSONNES AGEES

Les tarifs applicables jusqu'en décembre 1983 sont les suivants :

- Loyer :	720,00 F. par mois
- Charges :	425,00 F. par mois + 135,00 F. pour un couple
- Pension :	37,00 F. par jour et par personne.

S.O.I.T

- Total mensuel pour une personne seule :	2255,00 F (mois de 30 jours)
- Total mensuel pour un couple :	3500,00 F. (mois de 30 jours)

La Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale réunie le 2 février 1983 a voté le budget primitif du Foyer-Logement pour l'exercice 1983. Celui-ci s'équilibre à la somme de 1 368 299,00 F

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- rémunération du personnel et charges sociales :	525 800,00 F
- alimentation :	321 000,00 F
- redevance locative à l'office HLM :	250 000,00 F
- chauffage-électricité :	156 000,00 F

ETAT CIVIL DU 1er SEMESTRE 1983

NAISSANCES

Olivia Noëlle ROBIN, le 1er janvier, Ker Avel
 Elodie Marie Annie Roselyne LE DU, le 4 janvier, Quinquis-Salou,
 Aurélie LE GUYADER, le 7 février, Kerguilhuit,
 Angéline Yvette Marie Albertine COLAS, le 4 avril, Kermarec,
 Aurélie Marie BODERIOU, le 4 mai, Kerguilhuit,
 Emmanuelle TOUBOUIC, le 9 mai, Kerguilhuit,
 Maëgan, Eglantine, Johanna, Salomé PINSCHOFF, le 23 mai, Minez Roscoajou,
 Sébastien COQUELIN, le 7 juin, route de Kervougard,

MARIAGES

Jean-Paul HENRY et Nelly LE ROUX, le 8 janvier,
 Michel BIVICHER et Christiane Eugénie Noëlle GALETTI, le 26 mars,
 Marc CHARLES et Anita LE CORVELLEC, le 11 juin,
 Jean-Paul Roger TRENVOUEZ et Ghislaine Marie Christine CRASSIN, le 25 juin

DECES

Marie Célestine LAVENANT, veuve LALLAURET, le 23 février, Ru Kreisker,
 Jules Marie COATMELEC, le 2 mars, La Montagne,
 Jean-Marie PHILIPPE, le 16 mars, Kergonan,
 François Marie Louis PHILIPPE, le 13 avril, Kergonan,
 Marie-Anne VELLU, veuve JOSSE, le 13 avril, venelle du Moulin Bleu,
 Albert Marie BOULOJARD, le 7 mai, Kermarec,
 Joseph Marie BRESTIC, le 7 mai, Kerdoupin,
 Nadine LE FLOCH, le 8 mai, Quillou Guéguen,
 Yves LE FLOCH, le 9 mai, Quillou Guéguen,
 Marie LE BRIS, veuve KERGOZOU DE LA BOESSIERE, le 27 mai, Kermaria,
 Cécile MADEC, épouse LE BERRE, le 2 juin, Kergonan.

COMICE AGRICOLE DU CANTON DE MAEL-CARHAIX

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 AVRIL 1983

PROCES-VERBAL DE LA REUNION

Trébrivan renouait en 1982, avec l'organisation du Comice agricole. Celui-ci a connu un succès total. Les éleveurs présents regrettent la faiblesse des primes accordées tout en reconnaissant que les possibilités offertes par le budget sont limitées.

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'ANNEE 1982

Recettes		Dépenses	
Subventions		Primes attribuées	
Locarn	800,00	Chavaux (27 chevaux)	1285,00
Maël-Carhaix	2800,00	Bovins (40 bovins)	3460,00
Le Moustoir	500,00	Concours étables (9 étables)	930,00
Paule	700,00	Fermes et maisons (22 au total)	1320,00
Plévin	800,00	Concours de labour (3 concurrents)	150,00
Trébrivan	1000,00	Lapins	220,00
Tréogan	130,00	Caprins	70,00
Total	6730,00	Cidre	20,00
		Miel	40,00
D.D.A.	1226,00	Total	7495,00
Crédit agricole	400,00		
Comité des fêtes Trébrivan	50,00	Frais généraux	
Tombola et buvette	4190,00	et frais d'organisation	5272,65
Intérêts au Crédit agricole	381,85		
Reliquat 1981	1054,83		
TOTAL	14012,68	TOTAL	12767,65

Excédent de l'exercice 14012,68 - 12767,65 = 1245,03

Le Comice s'est déroulé les 6 dernières années : à Maël-Carhaix en 1977, à Paule en 1978, à Le Moustoir en 1979, à Locarn en 1980, à Plévin en 1981, à Trébrivan en 1982.

Le président propose que le Comice se déroule en 1983, soit à Tréogan, soit à Treffin. Le maire de Tréogan et l'adjoint de Treffin ont décliné l'offre pour cette année. Le principe de l'organisation du Comice dans leurs communes sera soumis aux 2 Conseils municipaux.

Le Comice 1983 se déroulera le 27 août à Maël-Carhaix

Les 8 maires du canton ou leurs représentants se réuniront le 15 mai 1983 à 10h30, salle de l'ancienne école à Maël-Carhaix pour tenter d'uniformiser les subventions communales.

Les éleveurs proposés pour faire partie des divers jurys vont être consultés dans les semaines à venir.

Le président lève la séance à 12 h. en souhaitant bon vent au Comice 1983.

APPEL A CANDIDATURES !

MAEL-CARHAIX accueille le Comice agricole en 1983.

Éleveurs, préparez-vous à participer aux divers concours sur le terrain, ou aux concours d'étable.

Particuliers du bourg ou de la campagne, fleurissez votre propriété et présentez-vous au concours de maisons et de fermes fleuries organisé dans le cadre du comice.

DEGATS DUS A LA NEIGE

A la suite des importantes chutes de neige ayant entraîné d'importants dégâts sur certains bâtiments dans la période du 7 au 12 février 1983, Monsieur LE COENT Auguste, conseiller général, maire de MAEL-CARHAIX, faisait, documents photographiques à l'appui, une demande de reconnaissance de caractère de catastrophe naturelle à cette intempérie.

L'arrêté ministériel publié au Journal Officiel du 15 avril

1983, porte constatation de l'état de catastrophe naturelle à la suite de ces chutes de neige dans plusieurs cantons, notamment celui de MAEL-CARHAIX.

Il est bon de savoir, pour les sinistrés à venir, qu'en l'état actuel de la législation, les compagnies d'assurances n'interviennent pour indemniser les victimes qu'à l'appui d'un tel arrêté.

EXPOSITION

L'exposition sur le Canal de Nantes à Brest sera à la disposition du public du lundi 18 juillet au samedi 30 juillet 1983 à la salle de réunion, place de l'École.

ECHOS DE NOS CLUBS

- du P.P.M.C.

Dernier-né de nos clubs sportifs, le Ping-Pong maël-carhaïen a installé son local dans une ancienne classe, route de Rostrenen. Fort déjà de plus de 70 membres actifs dont une quarantaine de joueurs réguliers, le P.P.M.C. envisage d'engager en compétition 4 équipes «sénior» et 2 équipes de jeunes.

- de l'U.S.M.C.

En accordant en 1982 au championnat de Ligue, l'U.S.M.C. s'ouvrait à de nouveaux horizons, mais aussi à de nouvelles exigences.

Le bilan sportif de la saison est satisfaisant, l'équipe fanion septième, assurant largement son objectif ; le maintien pour la première année à ce niveau, l'équipe «B» seconde, la «C» première, les cadets premiers et demi-finalistes du championnat départemental.

L'U.S.M.C. remercie particulièrement les parents de joueurs qui, tout au long de la saison, ont assuré le transport et l'encadrement des équipes de jeunes.

L'obligation faite à un club de Promotion d'honneur de présenter deux équipes de jeunes et deux équipes de «foot à 7» nous conduit la saison prochaine à engager une équipe «junior» (nés entre le 1.8.1964 et le 31.7.1967), et une équipe «mini» (nés entre le 1.8.1969 et le 31.7.1971). Nous lançons

Des équipes disputeront dès l'automne le championnat départemental de 4^e division de Tennis de table.

Pour tout renseignement ou inscription, s'adresser au président M. Jacques GUILLOU ou au secrétaire M. Daniel CARRIC.

donc un appel en direction de jeunes de ces deux catégories et nous les prions de prendre contact avec les responsables du club : M. Jean DUNET, président, M. Daniel YOUDEC, secrétaire, M. Roger LE BRIS, vice-président, responsable des jeunes.

Quant aux «cadets», (nés de août 1967 à juillet 1969), trop peu nombreux cette saison pour avoir leur propre équipe, ils feront partie de l'effectif «junior», mais nous espérons que cette mesure provisoire soit la plus brève possible.

L'école de Foot-ball destinée aux «pupilles» (nés de 1971 à 1973) et aux «poussins» (nés de 1973 à 1975) reprendra comme d'habitude au mois d'octobre le samedi après-midi sur le terrain de la route de Kervougaard.

ECOLE DE VOILE

Les dossiers d'inscription à l'école de voile (et planche à voile) intercommunale de glomel sont à la disposition des intéressés (enfants et adultes), à la mairie.

Prix : 30 F. par demi-journée. (25 F. par abonnement : 10 demi-journées minimum en juillet et août, consécutives ou non).

Pour tout renseignement complémentaire, téléphoner au 29.07.37.

RECRUTEMENT D'UN AGENT

Le Conseil municipal, dans sa séance du 30 juin 1983 a décidé de recruter un agent polyvalent assimilé à l'emploi d'aide ouvrier professionnel chargé entre autres tâches de :

- l'entretien du cimetière et des espaces verts
- des tâches de fossoyeur
- du camping et du terrain de tennis
- des menus travaux d'entretien
- de la station d'épuration
- des transports (poids lourds et transports en commun) si nécessaire,

C'est Monsieur Armand SALIOU qui occupera le poste à compter du 11 juillet 1983.

Prêt complémentaire de la Région Bretagne (PRECOREB)

Il s'agit d'un prêt dont le montant est fixé en pourcentage du prêt principal en fonction des revenus du constructeur (de 10 à 20 % selon les cas). Ce prêt est remboursable en 13 ans, sans intérêt pendant les trois premières années et avec un intérêt de 5 % les années suivantes.

Le PRECOREB est réservé aux candidats disposant de revenus inférieurs à 130% du plafond PAP et dont le taux d'endettement serait avant subventionnement supérieur à 33%.

Le dossier de demande de prêt est constitué par l'Etablissement bancaire auprès duquel le candidat à la construction sollicite le prêt.

LES EXTENSIONS DES RESEAUX BASSE-TENSION

- pour les maisons isolées

Le versement forfaitaire de 4 000 F. demandé aux intéressés est couvert par un emprunt fait par le syndicat primaire et pris en charge par ce dernier.

- pour les bâtiments d'élevage

Le syndicat accorde une subvention de 10 000 F. à laquelle peut s'ajouter les 4 000 F. précités.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Il est appelé aux jeunes âgés de 18 ans et aux nouveaux résidents de la commune que leur inscription sur la liste électorale n'est pas automatique et qu'ils doivent donc, pour pouvoir voter, s'inscrire à la mairie avant le 31 décembre 1983.

ZONE ARTISANALE - Le Conseil municipal, dans sa réunion du 30 juin 1983 a fixé à 30,00 F le M² de terrain à la zone artisanale. L'aide de la région étant de 12,00 F et celle du département de 9,00 F le m², il restera 9,00 F + 13,02 % de T.V.A. à la charge de l'artisan.

ECONOMIE D'ENERGIE. STAGES DE FORMATION - Le département des Côtes-du-Nord participe à l'organisation de ces stages qui ont lieu au C.R.P.A. de Cuzon à Quimper et sont **gratuits** pour les ressortissants des 5 chambres de métiers de la Bretagne.

Les demandes de candidatures doivent être adressées à la Cellule Economie d'Energie de la Division Départementale de l'Equipement, 3 Place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc.

Les artisans intéressés par ces stages qui sont divisés en 5 groupes concernant :

- la maîtrise de l'énergie
- l'habitat et le tertiaire
- l'industrie et l'agriculture
- les transports
- les enseignements de longue durée

peuvent se renseigner en mairie où ils prendront connaissance de la liste complète.

TARIFS DU SIVOM VOTES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE LE 26 JANVIER 1983 -

Tarifs hors taxes :

COURS DE FERME :

- réalisation nouvelle de goudronnage 40,00 F par M²
- monocouche pour enduit 17,50 F par m²
- voile 3,85 F par m²

QUELQUES CHIFFRES - Il faut savoir que la benne à ordures est facturée 350,00 F TTC à la commune. Que l'heure d'ouvrier du SIVOM est payée 59,50 F par la commune.

Ce dernier chiffre montre que la main-d'œuvre coûte aux contribuables. C'est pourquoi nous lançons un appel

pour qu'on ne demande pas systématiquement le concours du cantonnier pour des travaux que l'on peut réaliser soi-même en quelques minutes.

ADUCTION D'EAU - Le Comité du syndicat d'eau potable s'est réuni les 9 février, 28 février et 20 avril pour prendre 2 décisions importantes :

- Vote du budget

- Décision du programme de la 15^{ème} tranche pour un montant de 700 000 F permettant de relier le château d'eau de Ladien à celui de MAEL-CARHAIX.

TARIF 1983 DE VENTE D'EAU

SDC Centre-Bretagne	Abon. forfait	0/100	101/500	501/1000	
SDC Centre-Bretagne 1983 :	236,00	4,410	3,420	3,210	
1001/2000	2001/6000	6001/12000	12001/20000	20001/100000	+
2,890	2,680	2,250	2,190	2,190	100000

EGOUTS - La redevance d'assainissement calculée sur la base des consommations de 1982 au prix de 1,881 F par m³ d'eau consommée par les abonnés raccordés au réseau d'égoûts devrait apporter au budget communal une recette de 39 311,01 F.

Le forfait de 30 m³ d'eau étant supprimé en 1983, conduit le conseil municipal à instituer un droit fixe de 23,61 F par abonné s'ajoutant aux 1,881 F par m³ d'eau réellement consommé. Les petits consommateurs sont favorisés (en dessous de 17 m³). Les autres paieront au pire 23,61 F de plus. Il faut noter que la redevance d'assainissement votée à 1,881 F est inchangée par rapport à 1982.

RECENSEMENT

COMMUNE	population 1982	municipale 1975	+	-
PAULE	716	811		95
TREFFRIN	550	367	183	
LOCARN	575	695		120
TREOGAN	162	160	2	
PLEVIN	774	883		109
TREBRIVAN	705	745		40
LE MOUSTOIR	523	476	47	
MAEL-CARHAIX	1663	1871		208
TOTAL	5668	6008		340

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le 6 avril 1981, Mademoiselle Françoise VIGOUROUX demandait l'annulation de la décision de Monsieur LE COENT, président du Bureau d'Aide Sociale, mettant fin à son stage de gestionnaire du foyer-logement.

Elle prétendait que son arrêté de licenciement pris après avis de la commission paritaire intercommunale ne lui avait pas été notifié, que la durée minimum de stage n'avait pas été respectée et que le motif d'insuffisance professionnelle ne pouvait être retenu.

Le Bureau d'Aide Sociale avait présenté le 9 juin 1981, un mémoire en défense contre la requête de Mademoiselle VIGOUROUX. Le tribunal administratif de RENNES s'est prononcé le 30 mars 1983, après l'audience publique du 16 mars à laquelle assistait Monsieur LE COENT, mais où ne s'était pas présentée Mademoiselle VIGOUROUX.

Les conclusions du tribunal administratif aboutissent au rejet de la demande de Mademoiselle VIGOUROUX.

EXTRAIT DU JUGEMENT.

Après en avoir délibéré,

Considérant que Mlle VIGOUROUX doit être regardée comme attaquant la décision mettant fin à son stage de gestionnaire du foyer-logement pour insuffisance professionnelle que le service de l'agent communal stagiaire prendra fin le 28 février 1981; que son licenciement, décidé sociale en date du 11 mars 1981, dûment notifié à la requérante le 9 avril 1981 par envoi postal recommandé; qu'ainsi, le moyen tiré de la non notification dudit arrêté manque en fait;

Considérant qu'il résulte de la lettre du président du bureau d'aide sociale en date du 6 février 1981 portant préavis de licenciement pour insuffisance professionnelle que le service de l'agent communal stagiaire prendra fin le 28 février 1981; que cette date tient compte des congés légaux dont pouvait bénéficier l'intéressée jusqu'à la date de son licenciement fixée au 8 mars 1981; qu'il y a lieu, en conséquence, de retenir cette date comme point de départ de la cessation définitive de fonction;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 412-12 du Code des Communes relatif aux modalités de recrutement communes à tous les emplois du personnel communal «la nomination a un caractère conditionnel. La nomination peut être annulée au cours de la période de stage à l'issue de laquelle est prononcée la titularisation. En cas d'insuffisance professionnelle, les agents ainsi recrutés peuvent être licenciés au cours du stage»;

Considérant qu'il appartient à l'autorité chargée du pouvoir de nomination d'apprécier, durant le stage, l'aptitude du stagiaire à l'emploi pour lequel il a été recruté; qu'au cas particulier cette appréciation résulte tant du rapport établi par le président du bureau d'aide sociale que des observations écrites détaillées fournies par Mlle VIGOUROUX à l'occasion de l'examen du dossier par la commission paritaire intercommunale; que lorsqu'il a été mis fin à son stage le 8 mars 1981, celle-ci avait effectivement occupé les fonctions pour lesquelles elle avait été recrutée pendant une période de 9 mois consécutifs; qu'il résulte des pièces du dossier que la décision du président du bureau d'aide sociale de mettre fin pour insuffisance professionnelle au stage de la requérante, n'est pas entachée d'erreur manifeste d'appréciation; qu'ainsi, Mlle VIGOUROUX n'est pas fondée à demander l'annulation de l'arrêté du 11 mars 1981 mettant fin à son stage;

DECIDE

Article 1. La demande de Mlle VIGOUROUX est rejetée.

Article 2. Expédition du présent jugement sera notifié à M. le maire de Maël-Carhaix, président du bureau d'aide sociale de cette ville, et à Mlle VIGOUROUX.

Délibéré dans la séance du 16 mars 1983, siégeant :

- M. RENAULD, président
- Mme GUILLLOU, Conseiller
- M. LOTOUX, Conseiller-Rapporteur.

Prononcé en audience publique à Rennes, le 30 mars 1983.

Le Conseiller-Rapporteur

signé : F. LOTOUX

Le Président

signé : Ph. RENAULD

Le Secrétaire-Greffier,

signé : F. DELBOS
Préfet CDR du Finistère

CRISE DE LA VOLAILLE DANS LE CANTON DE MAEL-CARHAIX

Lettre d'Auguste Le Coent, conseiller général du canton de Maël-Carhaix au ministre de l'Agriculture et réponse de Mr Rocard.

Monsieur Auguste Le Coent
Conseiller général
Maire de 22340 Maël-Carhaix

Madame le Ministre
de l'Agriculture
78, rue de Varenne
75007 Paris

Madame le Ministre.

J'ai reçu dans l'après-midi du samedi 29 janvier 1983, un groupe d'agriculteurs, éleveurs de volailles de mon canton. Le canton de Maël-Carhaix a vu fermer le même jour deux entreprises : une ardoisière employant 46 ouvriers et un abattoir de volailles employant 56 personnes. C'était le 1^{er} juillet 1982. C'est beaucoup pour un canton de 5 668 habitants, pour un tiers âgés de plus de 60 ans.

Aujourd'hui, la crise ressentie dans l'aviculture touche durement les 8 communes dont le suis le représentant au Conseil général dans le département des Côtes-du-Nord.

La rencontre avec les aviculteurs m'a beaucoup impressionné et a révélé les difficultés qui apparaissent ou qui vont se poser dans les semaines et les mois qui viennent. Le procès-verbal que j'ai dressé de cette entrevue est significatif du malaise profond existant. La situation est préoccupante.

Dans le contexte de la crise actuelle, la solution à ce problème n'est pas facile. J'ai tenu par le procès-verbal et la tableau ci-joints à vous informer des difficultés rencontrées par la base. Je pense que les mesures à prendre doivent être prises au niveau national, voir au niveau européen.

Je me suis fait un devoir de vous livrer ces informations et ces réflexions. En espérant que vous n'y serez pas indifférente, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le Ministre

Paris, le 20 juin 1983

78, rue de Varenne

Monsieur le Conseiller Général

Vous avez appelé l'attention de Madame Edith CRESSON sur les difficultés que connaissent les producteurs avicoles du canton de Maël-Carhaix, à la suite de la crise de l'œuf et des problèmes rencontrés dans le secteur du poulet de chair.

Depuis le début de l'année 1983, différentes mesures ont été adoptées par les pouvoirs publics en concertation avec les organisations professionnelles afin d'apporter une solution à la crise des productions avicoles.

Dans le secteur de l'œuf, une première opération d'abattage anticipé portant sur près de 1 500 000 poules pondeuses a eu lieu en février. Une aide de 1,84 F. par poule était accordée par le Comité interprofessionnel de l'œuf - C.I.O. -. Une deuxième opération d'abattage portant sur des poules âgées au plus de 55 semaines, a été décidée en mars, et se poursuit actuellement. Cette opération, qui devrait concerner deux millions de pondeuses en tout, est subventionnée par le C.I.O. à hauteur de 3 F. par poule abattue, cette aide pouvant être portée à 4 F. dans le cas d'éleveurs ayant récemment investi.

La participation volontaire des producteurs et de leurs groupements à ce programme devrait permettre d'assurer grâce à une réduction de la production, un redressement des cours de l'œuf.

A la demande du Ministre de l'Agriculture, le Crédit Agricole a pris toutes les mesures nécessaires pour que soit assuré aux éleveurs, dans le cadre du dispositif exposé ci-dessous et après examen de leur situation individuelle, le financement indispensable à la poursuite de leur activité. Les autres banques ont été incitées à prendre les mêmes dispositions.

Les pouvoirs publics ont demandé aux banques concernées que le financement à court terme des élevages d'une taille supérieure à 20 000 poules pondeuses soit subordonné dès le 31 mai 1983 à l'abattage des poules âgées de plus de 57 semaines et à un vide sanitaire minimum de 5 semaines, constatés par voie d'huissier. En liaison avec le C.I.O. les mesures nécessaires seront prises pour faciliter l'application de cette décision.

Des mesures à plus long terme ont également été adoptées, qui devraient permettre une meilleure maîtrise de la production.

C'est ainsi que le Ministre de l'Agriculture a pris le 24 février 1983 un arrêté portant à 400 cm² l'espace minimal par poule pondeuse, toute infraction à ces dispositions étant passible des sanctions prévues aux articles R 38 12 et R 39 du Code Pénal. Les organismes bancaires ont été invités à ne plus accorder de crédit aux aviculteurs qui ne respecteraient pas cette obligation.

Les pouvoirs publics ont recommandé aux organismes bancaires de suspendre provisoirement tout financement de nouveaux bâtiments dans ce secteur.

Enfin un recensement statistique précis des ateliers a été entrepris.

Il convient également de rappeler que les pouvoirs publics ont favorisé la constitution d'une caisse de péréquation à l'exportation qui fonctionne dans le cadre du GIE Sofrexcof. Le courant d'exportation ainsi rendu possible a permis un allègement sensible du marché au cours de l'année 1982.

Dans le secteur du poulet de chair, les pouvoirs publics sont intervenus pour alléger les conséquences que la crise des marchés a eues pour l'ensemble de la filière. Les entreprises exportatrices ont pu avoir accès à des prêts destinés à faire face aux frais que le sur-stockage entraîne pour elles. Les pouvoirs publics ont accordé une grande importance à la mise en place d'un contrat d'intégration qui devrait permettre d'améliorer la situation des éleveurs; celui-ci vient de recevoir un avis favorable du Conseil supérieur d'Orientalion.

En outre, la Caisse nationale de Crédit Agricole, sur demande du Ministre de l'Agriculture, a donné des instructions aux caisses régionales pour que celles-ci puissent, après examen au cas par cas, répondre aux besoins à court terme des producteurs de poulets placés en situation difficile.

Enfin, dans le secteur de la dinde, la progression s'est accrue de près de 10% en 1982. La consommation s'est accrue de près de 6%, ce qui constitue un taux de croissance tout à fait exceptionnel dans le secteur des viandes. Une réflexion débute entre les professionnels de la dinde et les pouvoirs publics en vue d'améliorer la recherche et la protection sanitaire dans ce secteur.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel Rocard

Monsieur Auguste Le Coent

Conseiller général des Côtes-du-Nord

A l'honneur...

Le 8 mai, Monsieur Dominique GRAZIANO demeurant Impasse Ste Catherine, se voyait remettre la médaille de vermeil du travail, pour 38 ans de services. Nous lui adressons ici nos félicitations et lui souhaitons une longue retraite.

La mairie accueillait le dimanche 29 mai, jour de la fête des mères, une famille MAEL-CARHAISIENNE. C'est Madame Céline GUYADER du Goas-Hent qui était à l'honneur. Mme GUYADER a mis au monde 13 enfants : c'est entourée de ses 11 enfants vivants de ses beaux-enfants, de 20 de ses 22 petits-enfants que nous lui avons remis au nom du Préfet des Côtes-du-Nord, la médaille d'or de la famille française. Nos compliments à cette mère très méritante.

MEMORANDUM FOR THE RECORD

DATE: 10/15/54

TO: SAC, NEW YORK

RE: [Illegible text]

[Illegible text]